

# Qualité de l'eau : la prévention commence par l'amont !

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Les plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) sur la zone captage élaborés par les PRPDE sont attendus pour juillet 2027 !



### Qu'est-ce qu'un PGSSE ?

C'est une approche globale visant à prévenir et maîtriser les risques sur le système, afin de garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau potable.

### Et concrètement ?

le PGSSE comprend :



### Quelles sont les échéances ?

- Juillet 2027 (zone de captage)
- Janvier 2029 (système d'approvisionnement)

# A SAVOIR !

Retrouvez les attendus dans l'arrêté du 3 janvier 2023

(spécifique zone de captage dans l'Annexe 1)



Pour savoir comment faire, retrouvez les ressources :



Si vous souhaitez vous former :



Rapprochez-vous de vos  
ARS et Préfecture en cas  
de besoin !

Pour en savoir plus :



Allez sur le site du  
Ministère de la Santé



Découvrez des témoignages  
dans cette courte vidéo

